

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.	Objet et acceptation.....	1
2.	Devis et commandes	1
3.	Délais d'exécution	2
4.	Obligations et collaboration du Client	2
5.	Conditions spécifiques aux interventions sur site et relevés par scanner 3D	2
6.	Tolérances et limites spécifiques de la modélisation 3D	3
7.	Obligations du Prestataire.....	3
8.	Prix et modalités de paiement.....	3
9.	Garanties et assurances.....	4
10.	Responsabilité et limitations.....	4
11.	Propriété intellectuelle et droits d'utilisation	4
12.	Confidentialité	4
13.	Non-sollicitation de personnel	5
14.	Incessibilité et résiliation du contrat.....	5
15.	Force majeure	5
16.	Modifications des CGV	5
17.	Loi applicable et attribution de juridiction.....	5

1. **OBJET ET ACCEPTATION**

Les présentes conditions définissent le cadre des prestations d'ingénierie mécanique, d'études de conception de procédés industriels, de relevés par scanner laser 3D et de modélisation CAO réalisées par le Prestataire pour le Client. Toute commande ou signature d'un devis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions, qui prévalent sur tout document contradictoire du Client sauf accord écrit préalable. Un contrat spécifique ou un cahier des charges peut détailler les modalités particulières de chaque projet, sa validité impliquant l'acceptation préalable des présentes CGV.

2. **DEVIS ET COMMANDES**

Émission du devis : Un devis détaillant la nature des services, les délais indicatifs de réalisation, le montant des prestations et l'échelonnement de la facturation est fourni au Client. La signature du devis par le Client vaut acceptation pleine, entière et ferme de la commande.

Modifications et prestations supplémentaires : Toute modification de la commande fait l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties. Les demandes de modifications successives des études, les reprises de plans ou les modifications apportées après la validation d'une étape du projet sont considérées comme des prestations supplémentaires et font l'objet d'un avenant financier.

Imprévus et révisions : Si des retards de livraison de matériel par des tiers, ou de plans de tiers nécessaires à notre étude, des changements de fournisseurs du Client, des aléas de chantier ou toute autre circonstance indépendante de la volonté du Prestataire entraînent une modification des conditions de réalisation, le Prestataire se réserve le droit de proposer un avenant ajustant les conditions financières et les délais de réalisation.

Modifications des tiers et plans Tels Que Construits (TQC) : Lorsqu'un fournisseur ou sous-traitant retenu par le Client demande ou réalise des modifications techniques, que ce soit lors de sa préparation en atelier ou lors de son intervention sur site, le Prestataire n'est pas tenu de remettre les plans à jour. Les modifications mineures et rapides pourront être intégrées à la discrétion du Prestataire, mais toute mise à jour substantielle

des plans sera considérée comme une prestation supplémentaire et fera l'objet d'un avenant financier. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable si les modifications d'un fournisseur entraînent une demande de plus-value financière de ce dernier envers le Client.

Il est expressément rappelé qu'il relève de la responsabilité exclusive des fournisseurs, au moment de la remise de leur offre, d'étudier les documents fournis par le Prestataire (plans de détails, descriptifs, vues de superposition, etc.) et de chiffrer leurs prestations en conséquence. À partir du moment où un fournisseur répond à une consultation sur la base de ces éléments, il est réputé les avoir validés et être pleinement en mesure de réaliser les travaux associés. Il lui appartient de demander toute information ou confirmation nécessaire en amont du chiffrage ; le Prestataire ne saurait être tenu responsable des omissions, erreurs d'interprétation ou manquements du fournisseur lors de son étude de prix.

Par ailleurs, sauf mention écrite et chiffrée explicitement spécifiée dans l'offre du Prestataire, les prestations n'incluent jamais la mise à jour finale des plans d'exécution en plans TQC ("Tels Que Construits" / As-Built).

3. DELAIS D'EXECUTION

Les délais de réalisation sont indiqués à titre indicatif dans le devis et courent à compter de la réception de l'ensemble des documents et accès nécessaires fournis par le Client. Des contraintes techniques imprévues ou des aléas de chantier peuvent modifier ces délais. Aucun retard raisonnable ne peut justifier une annulation de commande.

4. OBLIGATIONS ET COLLABORATION DU CLIENT

Fourniture des données : Le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire et à lui fournir, dans les délais requis, toutes les informations, documents techniques, plans, et données exactes nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Responsabilité des données transmises : Les informations et documents fournis par le Client l'engagent. En cas d'erreur, d'omission ou d'inexactitude dans ces éléments, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des manquements ou défauts de conformité qui en découlent.

Information sur l'environnement : Le Client doit obligatoirement informer le Prestataire avant toute intervention de l'état spécifique du site (machines en fonctionnement, risques particuliers, zones dangereuses, accès restreints, zones soumises à la réglementation ATEX).

5. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX INTERVENTIONS SUR SITE ET RELEVES PAR SCANNER 3D

Préparation et état du site : Pour garantir la qualité optimale des relevés par scanner laser 3D, le Client s'engage à mettre à disposition un environnement de travail propre, dégagé, sécurisé et sain. Le site doit être exempt, autant que faire se peut, de déchets encombrants, de flaques d'eau ou de poussières excessives. Un nettoyage préalable est fortement recommandé. Les zones difficiles d'accès doivent être impérativement signalées avant l'intervention, et toute préparation spécifique (échafaudage, sécurisation, nacelle) est à la charge exclusive du Client.

Contraintes environnementales et altération des données : L'accumulation de poussières, les reflets sur des surfaces hautement réfléchissantes, les environnements brumeux, humides, les températures extrêmes ou les fortes vibrations peuvent altérer les performances du matériel (ex : scanner Leica RTC 360) et dégrader la qualité du nuage de points. Le Prestataire s'efforcera d'adapter ses méthodes de capture, mais ne pourra garantir la densité et la précision contractuelles si ces contraintes externes persistent.

Non-conformité du site et réintervention : Le Prestataire se réserve le droit de signaler par écrit toute condition de site non conforme et d'en faire mention dans son rapport de relevé. En cas de non-respect flagrant des conditions de préparation rendant le relevé impossible ou incomplet, le Prestataire décline toute

responsabilité quant aux lacunes dans les données. Une nouvelle intervention sur site pourra être planifiée après accord des deux parties et fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Annulation d'arrêt d'installation et déplacements infructueux : Dans le cas où une intervention sur site nécessite l'arrêt programmé d'une machine ou d'une installation industrielle, le Client est tenu de confirmer le maintien de cet arrêt avant le déplacement du Prestataire. Si le Prestataire se déplace sur site mais que l'arrêt est annulé, reporté ou impossible à réaliser pour des raisons indépendantes de son fait, les frais de déplacement professionnels engagés ainsi que le temps passé (transport et attente sur site) seront intégralement facturés au Client sur la base des tarifs en vigueur.

6. TOLERANCES ET LIMITES SPECIFIQUES DE LA MODELISATION 3D

Précision nominale du matériel : Pour les relevés au scanner laser 3D (type Leica RTC 360), les précisions théoriques constructeur s'entendent en valeurs +/- (avec un albédo à 89%) :

- Précision angulaire : 18"
- Précision de portée : 1,0 mm + 10 ppm
- Précision 3D d'un point : 1,9 mm à 10 m ; 2,9 mm à 20 m ; 5,3 mm à 40 m.

Approximations de modélisation CAO : Le Client reconnaît que la modélisation 3D (maquette CAO) à partir d'un nuage de points repose sur des approximations géométriques nécessaires à la cohérence de l'ensemble. Les structures réelles (poutres fléchies, tuyauteries déformées, poteaux inclinés, murs non perpendiculaires) sont traduites informatiquement en volumes réguliers et cohérents selon une tolérance réaliste. La modélisation ne constitue donc pas une reproduction millimétrique de chaque déformation ou irrégularité physique. Les zones physiques totalement inaccessibles ou masquées lors du scan seront soit exclues de la modélisation, soit modélisées de manière théorique et approximative, ce qui sera mentionné au rapport.

Limites et usage des études d'Avant-Projet : Lorsque les prestations portent sur des études d'avant-projet (simplifiées, sommaires ou détaillées) visant à comparer des alternatives techniques ou à budgétiser un concept, les livrables associés constituent des documents d'orientation. Ces plans et modèles sont volontairement simplifiés et ne possèdent pas le degré de précision, de cotation ni de détail requis pour servir de plans d'exécution ou de fabrication. Ils ne permettent pas non plus de vérifier de manière exhaustive les interférences entre tous les futurs fournisseurs du projet. En conséquence, le Prestataire décline toute responsabilité si le Client utilise ces documents pour lancer des études d'exécution ou des travaux. De plus, lors de la remise de ces livrables d'avant-projet, le Client ne pourra exiger un niveau de détail propre à une étude d'exécution, ni reprocher au Prestataire l'absence de composants secondaires ou de pièces jugées non structurelles à ce stade de l'étude.

7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations de services et d'ingénierie avec soin, diligence, et conformément aux règles de l'art de sa profession. Compte tenu de la nature intellectuelle des prestations, le Prestataire est soumis à une stricte obligation de moyens, et non de résultat. Il n'est pas responsable des choix techniques, architecturaux ou industriels finaux du Client, ni des prestations des sous-traitants ou fabricants de ce dernier.

8. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Tarifs : Les prix s'entendent en euros, Hors Taxes (HT), sur la base du montant net figurant au devis accepté.

Échéancier : Un acompte peut être exigé au lancement du projet. Sauf mention contraire écrite sur la facture, le délai de paiement est fixé à 45 jours fin de mois à compter de sa date d'émission. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Retards de paiement : Tout retard de paiement entraîne de plein droit, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure resté infructueux, l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes restant dues. Seront

également appliquées des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. À titre de clause pénale, une indemnité égale à quinze pour cent (15%) du montant des sommes dues sera également exigible, en sus des intérêts.

Suspension pour non-paiement : En cas de défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture ou d'un acompte, le Prestataire se réserve le droit d'annuler les commandes en cours ou de suspendre immédiatement l'exécution de ses prestations après mise en demeure, sans que le Client ne puisse arguer d'un quelconque préjudice ou retard. Le Client n'est pas autorisé à retenir, réduire ou différer le paiement des sommes dues, même en cas de litige ou de contestation en cours.

9. GARANTIES ET ASSURANCES

Durée de la garantie : Le Prestataire garantit la conformité et la bonne exécution des prestations intellectuelles réalisées pendant une durée de 12 mois à compter de leur livraison ou de leur réalisation effective.

Limites de la garantie : Cette garantie est strictement limitée à la correction des erreurs de calcul, de dessin ou de modélisation imputables exclusivement au Prestataire. Elle ne couvre pas les défauts ou inadéquations résultant d'informations erronées, incomplètes ou obsolètes fournies par le Client ou ses tiers.

Assurance : Le Prestataire atteste avoir souscrit et maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages matériels et immatériels consécutifs dont il pourrait être tenu responsable du fait de l'exécution du contrat.

10. RESPONSABILITE ET LIMITATIONS

Plafond de responsabilité : La responsabilité globale, cumulée et maximale du Prestataire au titre du contrat, toutes causes confondues (à l'exclusion des dommages corporels, du dol ou de la faute lourde), est strictement limitée et ne pourra en aucun cas excéder vingt pour cent (20%) du montant total Hors Taxes du contrat facturé.

Exclusion des dommages indirects : Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, accessoires ou consécutifs subis par le Client ou par des tiers, tels que les pertes de production, arrêts d'exploitation, manques à gagner, pertes de données, préjudices commerciaux ou financiers.

Délais de contestation spécifique (Scanner/Modélisation) : Toute contestation relative à la précision géométrique des nuages de points ou de la modélisation CAO doit être notifiée par écrit au Prestataire dans un délai maximal de 15 jours calendaires suivant la livraison des fichiers. Passé ce délai, les livrables et la prestation sont réputés définitivement acceptés et validés sans réserve par le Client.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION

Tous les documents techniques, plans, rapports, codes, structures, nuages de points bruts et modélisations 3D réalisés par le Prestataire restent sa propriété intellectuelle et matérielle exclusive jusqu'au paiement intégral et effectif de la totalité des sommes dues par le Client. Une fois le paiement intégral validé, le Client dispose d'un droit d'usage non exclusif des livrables strictement limité aux fins et pour le site industriel prévus dans la commande initiale. Toute reproduction, diffusion ou exploitation pour un autre usage ou auprès de tiers est interdite sans accord écrit préalable.

12. CONFIDENTIALITE

Le Prestataire et le Client s'engagent réciproquement à respecter la confidentialité la plus stricte concernant l'ensemble des informations, données, secrets industriels, procédés ou documents stratégiques échangés ou portés à leur connaissance. Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée des

négociations commerciales, durant l'exécution des prestations, et se poursuit après la fin du contrat. Le Prestataire s'interdit de diffuser les nuages de points et maquettes à des tiers sans accord écrit du Client, sauf obligation légale ou judiciaire.

13. NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Le Client s'interdit formellement d'embaucher, de solliciter en vue d'une embauche, ou de faire travailler sous quelque statut que ce soit, directement ou indirectement, tout collaborateur ou salarié du Prestataire ayant participé à l'exécution des prestations. Cette interdiction est valable pendant toute la durée du projet et pendant une période de 12 mois suivant la fin de la dernière prestation réalisée pour le Client, sauf accord écrit et financier contraire entre les parties.

14. INCESSIBILITE ET RESILIATION DU CONTRAT

Le contrat conclu entre le Prestataire et le Client est strictement personnel (intuitu personae). Il ne peut être cédé ou transféré à un tiers, totalement ou partiellement, sans l'accord préalable et écrit du Prestataire. En cas de cession de l'activité, de fusion, d'absorption ou de changement de contrôle du Client, le Prestataire se réserve le droit de résilier de plein droit le contrat en cours, sans indemnité.

15. FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des retards, manquements ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant d'événements de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française (notamment : grèves totales ou partielles, catastrophes naturelles, actes de terrorisme, guerres, pandémies, pénuries de matières premières, blocages des réseaux de télécommunication ou de transport).

16. MODIFICATIONS DES CGV

Le Prestataire se réserve la faculté de modifier ses conditions générales et spécifiques de vente à tout moment. Les conditions applicables à une commande sont celles en vigueur à la date de la signature du devis par le Client. Les nouvelles versions des CGV s'appliqueront de plein droit aux commandes et projets futurs.

17. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales et spécifiques, ainsi que tous les contrats qui en découlent, sont régis et interprétés exclusivement selon le droit français. En cas de litige sur l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du lieu du siège social du Prestataire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.